



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 3 juin 2015 à 19h30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
Mme Denise Jolin	Conseillère	siège no 5
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Darquise Bélanger directrice adjointe.

Absent	M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1
Absent	M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4

Présence de trois citoyens.

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue au citoyen et aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 mai et 14 mai 2015
4. États financiers avril 2015
 - 4.1 Dépôt du rapport trimestriel
5. Dépenses
6. Correspondances
 - 6.1 Offre de service Bélanger et fille pour nivelage, déneigement, etc...
 - 6.2 Confirmation du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (MTQ)
 - 6.3 Rapport annuel 2014 MMQ
 - 6.4 Semaine québécoise des personnes handicapées
 - 6.5 Rencontre du 8 juin à Duparquet de ASAO santé Abitibi-Ouest
 - 6.6 FQM, congrès septembre 2015 à Québec
 - 6.7 Aménagement Mercier, excavation de fosse 300S + taxes
 - 6.8 Atelier Touche-à-Tout (lettre)
 - 6.9 Collecteur de piles usagées
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
 - 8.1 Renouvellement mandat de gestion (CSST) de la Mutuelle FQM
 - 8.2 Stavibel facture du jubé 872.05\$
 - 8.3 Acceptation soumission déneigement 2015 - 2017
 - 8.4 Embauche d'un employé sur appel pour aider Réal lors de travaux spécifiques
 - 8.5 Cours de secourisme du Québec subventionné par la CSST
 - 8.6 Ajustement salaire nouveau D.G.
 - 8.7 Paiement de la Sécurité Publique 1^{er} versement de 10 845 \$
 - 8.8 Résolution pour déposer TECQ
 - 8.9 Résolution pour déposer annexe A et B, MTQ
 - 8.10 Contribution annuelle 50\$ AFAT
 - 8.11 CREAT, renouvellement un an 50\$
 - 8.12 Facture 2013 Roquemaure
 - 8.13 Acceptation de la soumission du pont P-00196
 - 8.14 Budget pour fleurs
 - 8.15 Facture Deloitte pour audits de 8 163.23\$
 - 8.16 Facture Cain Lamare du 1^{er} au 11 mai 2015 de 978.68\$
 - 8.17 Panneaux halte routière
 - 8.18 Projet spécial Gendron
 - 8.19 Contrat JLR (déchets) de juillet 2015 à décembre 2018, 21 730.28\$/ans
9. Lots
 - 9.1 Analyse des demandes d'achat de lots épars
 - 9.2 Résolution de principe, lot 36 Rang 7
10. Chemins
 - 10.1 Entretien chemin d'hiver Balbuzard 1 293.47\$
 - 10.2 Entretien chemin d'hiver Merles 1 379.70\$
 - 10.3 Entretien d'hiver chemin Tourterelle 1 724.62\$
 - 10.4 Quai public neige 2 247.76\$
 - 10.5 Signature acte de session MRN, maire et DG et dépôt fiduciaire 377.12\$
 - 10.6 Changement signataire acte de vente lot 20A rang 7 Duparquet
 - 10.7 Borne sèche
 - 10.8 Programme d'aide chemin privé collectif 2015
 - 10.9 Rang de la Lune entretien
11. Dossiers en suspens
 - 11.1 Réunion avec Mme Chateauvert à cédule pour septembre 2015
12. Divers
 - 12.1 Vacances estivales du 11 au 26 juillet 2015 (médiat poste)
 - 12.2 Branches lot 15 rang 9 + coupe



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

13. Varia

13.1 Avis de motion, Règlement maison mobile

14. Dates prochaines réunion

- ↓ Samedi 6 juin, Fête des voisins, BBQ
- ↓ Lundi 8 juin, 18 h 30 Hôtel de ville Duparquet ASAO (maire)
- ↓ Tenu du Registre le 9 juin de 7h à 19h (annexion)
- ↓ Réunion de travail règlement 15 juin 19h
- ↓ Réunion de travail 22 juin 2015 19h
- ↓ Mercredi 1^{er} juillet, séance du Conseil

15. Période de questions

16. Fermeture de l'assemblée

2015-06-145

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.

3. Lecture et adoption des procès-verbaux du 4 et 14 mai 2015

2015-06-146

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les procès-verbaux du 4 mai et 14 mai 2015 soient acceptés tels que présentés;

ADOPTÉ.

4. États financiers avril 2015

Des revenus de 40 213.30\$ et des dépenses de 51 432.35\$ ont été enregistrés pour avril 2015 pour un solde au livre au 30 avril 2015 de 332 569.80\$.

5. Dépenses

2015-06-147

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période du 1^{er} mai au 31 mai 2015, les dépenses suivantes :

les salaires des employés :	7 608.86\$
la rémunération des élus :	1 529.86\$
les dépenses faites par paiements préautorisés :	2 087.87\$
les dépenses mai à payer en juin	18 472.21\$

le tout représentant un total de 29 698.80\$ la directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

ADOPTÉ.

6. Correspondances

6.1 Offre de service Bélanger et fille pour nivelage, déneigement, etc...;

Information remise au Conseil.

6.2 Confirmation du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (MTQ);

Information remise au Conseil, un montant de 81 723\$ est confirmé du MTQ.

6.3 Rapport annuel 2014 MMQ;

Information remise au Conseil.

6.4 Semaine québécoise des personnes handicapées.

Information remise au Conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

6.5 Rencontre du 8 juin à Duparquet de ASAO santé Abitibi-Ouest

ATTENDU QU' une rencontre aura lieu à Duparquet le 8 juin concernant la santé en Abitibi-Ouest;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Jolin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE M. Alain Gagnon, maire, soit présent à cette rencontre et que ses frais soient remboursés;

ADOPTÉ.

6.6 FQM, congrès septembre 2015 à Québec

Information remise au Conseil. M. le maire, Alain Gagnon, n'est pas intéressé d'y participer pour cette année.

6.7 Aménagement Mercier, excavation de fosse 300\$ + taxes

Nous avons l'information d'Aménagement paysager Mercier que les coûts d'excavation d'une fosse funéraire pour 2015 sera de 300\$. Il a été suggéré par les membres de vérifier avec M. Jean-François Boutin.

6.8 Atelier Touche-à-Tout (lettre)

ATTENDU QUE l'Atelier Touche-à-tout loue le local au sous-sol du bureau municipal de Rapide-Danseur au montant de 200 \$ par année, téléphone et électricité inclus;

ATTENDU QUE le comité a reçu une subvention grâce au programme de Nouveaux Horizons pour les aînés et que cela leur a permis d'améliorer leur local; ce local faisant partie d'un immeuble de la municipalité.

ATTENDU QUE l'Atelier Touche-à-Tout demande d'être exempté des frais de 200\$ pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'Atelier Touche-à-Tout soit exempté de payer des frais de 200\$ de loyer pour l'année 2015 ainsi que pour les années à venir étant donné leur contribution à l'amélioration du centre municipal.

ADOPTÉ.

6.9 Collecteur de piles usagées

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest distribue des collecteurs de piles usagées à chaque municipalité gratuitement;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à aller chercher l'équipement à l'Écocentre de La Sarre dans un délai de 4 semaines;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser Mme Darquise Bélanger, directrice adjointe, à aller chercher le récupérateur de piles à l'Écocentre de La Sarre;

ADOPTÉ.

2015-06-148

2015-06-149

2015-06-150



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

7. Période de questions

8. Comptabilité & employés

8.1 Renouvellement mandat de gestion (CSST) de la Mutuelle FQM

ATTENDU QUE les coûts s'élèvent à 133 \$/an et que la municipalité n'est plus intéressée par ce service;

2015-06-151

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité ne renouvelle pas le mandat de gestion (CSST) de la mutuelle;

ADOPTÉ.

8.2 Stavibel facture du jubé 872.05 \$

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture de Stavibel concernant les honoraires professionnels finaux pour le renforcement de la structure du jubé;

2015-06-152

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice adjointe, Mme Darquise Bélanger soit autorisée à payer la facture de Stavibel de 872.05\$;

ADOPTÉ.

8.3 Acceptation soumission déneigement 2015-2017

ATTENDU QU' nous avons reçu 2 soumissions pour le déneigement des chemins d'hiver, soit Jean-Guy Roy entrepreneur Inc. et Transport Raymond Bérubé;

ATTENDU QUE Jean-Guy Roy entrepreneur a soumissionné pour un montant total de 86 200.21\$ pour les 2 prochaines années;

ATTENDU QUE la soumission de M. Roy était conforme et la plus basse;

2015-06-153

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le contrat de déneigement des chemins d'hiver soit accordé à Jean-Guy Roy entrepreneur Inc. au montant de 86 200.21 \$ pour les deux prochaines années.

ADOPTÉ.

8.4 Embauche d'un employé sur appel pour aider Réal lors de travaux

ATTENDU QUE certains travaux nécessitent la présence de deux personnes;

ATTENDU QUE la municipalité n'a qu'un seul journalier;

2015-06-154

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' un journalier occasionnel soit embauché lorsque notre journalier a besoin d'aide pour exécuter certains travaux;

ADOPTÉ.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

8.5 Cours de secourisme du Québec subventionné par la CSST

À SUIVRE.

8.6 Ajustement salaire nouveau D.G.

ATTENDU QUE Mme Darquise Bélanger accèdera au poste de Directrice générale/Secrétaire trésorière à compter du 1^{er} juillet 2015;

ATTENDU QUE Mme Bélanger est rémunérée en fonction de son poste d'adjointe;

ATTENDU QUE Mme Bélanger aura plus de responsabilités dans son nouveau poste;

EN CONSÉQUENCE,

2015-06-155

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D'ajuster le salaire de Mme Bélanger en fonction de son poste de directrice générale à partir du 1^{er} juillet 2015, au même taux que la directrice-générale actuelle.

ADOPTÉ.

8.7 Paiement de la Sécurité publique 1^{er} versement de 10 845 \$

ATTENDU QU' une entente de sécurité publique est faite avec la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le premier versement pour la Sûreté du Québec est dû le 30 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

2015-06-156

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice adjointe envoie le premier paiement avant le 30 juin 2015 au montant de 10 845.00\$;

ADOPTÉ.

8.8 Résolution pour déposer TECQ

ATTENDU QUE nous devons déposer nos projets pour profiter du programme de la taxe d'accise sur l'essence 2014-2019 (TECQ);

EN CONSÉQUENCE,

2015-06-157

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE Mme Darquise Bélanger, directrice adjointe soit autorisée à déposer la demande de projets dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2019 (TECQ);

ADOPTÉ.

8.9 Résolution pour déposer annexe A et B, MTQ

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 81 723\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE,

2015-06-158

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

ADOPTÉ.

8.10 Contribution annuelle 50 \$ AFAT

2015-06-159

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la contribution annuelle de l'Association Forestière en Abitibi-Témiscamingue (AFAT) soit payée au coût de 50 \$;

ADOPTÉ.

8.11 CREAT, renouvellement un an 50 \$

2015-06-160

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le renouvellement de l'abonnement avec le CREAT soit fait au coût de 50.00 \$;

ADOPTÉ.

8.12 Facture 2013 Roquemaure

À SUIVRE.

8.13 Acceptation de la soumission du pont P-00196

ATTENDU QUE 2 entreprises, soit Construction G. Poirier et GREPCO ont répondu à la demande de soumission pour le pont P-00196 situé dans le rang Côte-à-Greffard;

ATTENDU QUE Construction G. Poirier a soumissionné au montant de 18 499.48\$ (taxes comprises) pour exécuter les travaux;

ATTENDU QUE la soumission de M. Poirier était conforme et la plus basse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le contrat soit octroyé à Construction G. Poirier au montant de 18 499.48 \$ (taxes comprises);

ADOPTÉ.

8.14 Budget pour fleurs

ATTENDU QUE les plates-bandes ont besoin d'être désherbées;

2015-06-161



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

2015-06-162

ATTENDU QU' un budget est prévu pour l'embellissement en fleurs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice adjointe Mme Darquise Bélanger soit autorisée à acheter des fleurs et jardinières pour embellir notre centre municipal et que les plates-bandes soient désherbées pour la Fête des voisins;

ADOPTÉ.

8.15 Facture Deloitte pour audits de 8 163.23\$

2015-06-163

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les frais de 8 163.23 \$ de Deloitte pour une facture relative aux audits des livres et comptes de la municipalité soient payés;

ADOPTÉ.

8.16 Facture Cain Lamarre du 1^{er} au 11 mai 2015 de 978.68\$

2015-06-164

IL EST PROPOSÉ par M. Denise Jolin, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les frais d'honoraires intérimaires de 978.68\$ facturés par Cain Lamarre Casgrain Well, pour le travail effectué dans le dossier du Lot 36, Rang 7, Canton Hébecourt, entre le 1^{er} et le 11 mai 2015 soient acquittés.

ADOPTÉ.

8.17 Panneaux halte routière

ATTENDU QUE des véhicules se stationnent à n'importe quel endroit à la halte routière;

ATTENDU QUE l'accès à la descente de bateaux devient difficile et parfois même inaccessible;

EN CONSÉQUENCE,

2015-06-165

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' un panneau indiquant stationnement interdit soit installé à la halte routière;

ADOPTÉ.

8.18 Projet spécial Gendron

Un montant de 47 000\$ sera accordé pour l'amélioration des chemins de la municipalité pour 2015.

8.19 Signature du contrat avec JLR au montant de 21 730.28\$

ATTENDU QUE le contrat de déchets et recyclage est à renouveler en date du 1^{er} août 2015 avec les Entreprises J.L.R. inc.

ATTENDU QUE la municipalité désire que son contrat se termine au 31 décembre dans l'avenir;

ATTENDU QUE la soumission présentée est au montant de 21 730.28\$ pour un an;



No de résolution
2015-06-166

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice adjointe, Mme Darquise Bélanger, renouvelle le contrat avec les Entreprises J.L.R. pour les trois prochaines années, incluant le cinq mois additionnels; soit du 1^{er} août 2015 au 31 décembre 2018 au coût annuel de 21 730.28\$;

ADOPTÉ.

9. Lots

9.1 Analyse des demandes d'achat de lots épars

Acceptation pour la vente d'un lot épars: lot 14 Rang 9 Canton Duparquet

ATTENDU QU' une seule demande a été présentée pour l'acquisition du lot 14 Rang 9, Canton Duparquet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé de Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de Rapide Danseur accepte le projet présenté par Mme Josée Toupin et M. Christian Denis concernant l'acquisition du lot 14 rang 9 canton de Duparquet, conditionnellement à la construction d'une résidence permanente sur ce lot ;

QUE Mme Josée Toupin et M. Christian Denis se conforment aux conditions suivantes qui seront inscrites au contrat notarié :

- Respect du plan d'utilisation de la ressource : ni coupe de bois ni aménagement forestier ne seront permis sur le lot tant que la résidence ne sera pas construite et habitée sauf dans le cas où la personne voudrait couper du bois pour la construction de la maison, si nécessaire. Une évaluation sera alors faite pour autoriser la coupe selon la superficie de la résidence projetée.
- Le nouveau propriétaire qui aura besoin de bois pour construire la résidence devra se présenter auprès de l'inspecteur municipal afin d'obtenir un permis de coupe déterminant d'une part la quantité nécessaire selon le type et la grandeur de la construction projetée et d'autre part l'emplacement de la coupe sur le terrain.
- Délai de 2 ans pour la construction de la résidence permanente qui devra être habitable dès la 3e année après l'achat du lot ; s'il y a non-respect de cette condition, le lot redevient la propriété de la municipalité et dans ce cas le propriétaire devra payer les frais notariés et la municipalité lui remettra le montant initial versé lors de l'achat du lot.
- Respect de la superficie minimale de résidence, selon les règlements d'urbanisme de la municipalité de Rapide-Danseur.
- Interdiction d'installer une maison mobile (roulotte).
- Achat du plan d'aménagement forestier du lot réalisé par la municipalité.
- Advenant le cas où le propriétaire du lot veuille céder ses droits à quelqu'un d'autre, le nouvel acquéreur sera tenu de respecter les mêmes conditions que le premier propriétaire. La période de 2 ans allouée pour la construction de la résidence permanente débutera à la date de signature du premier acte de vente. La municipalité devra intervenir au contrat entre les parties.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

- QUE ce lot est situé dans la zone agricole verte, mais que la municipalité a obtenu l'autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole le droit de vendre le lot avec autorisation de construire une résidence;
- QUE la vente est autorisée pour la somme de vingt et un mille six cent trente six dollars (21,636.00\$), auquel montant s'ajoutent les frais du plan d'aménagement, soixante et dix dollars (70.00\$) et ceux d'arpentage, cent quatre-vingt-cinq dollars (185,00 \$), plus les taxes applicables;
- QUE tous les frais de vente du lot, tels que prix de vente, plan d'aménagement, frais d'arpentage et les taxes applicables, devront être entièrement acquittés chez le notaire lors de la signature. Les frais notariés sont également à la charge de l'acheteur;
- QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer ledit contrat de vente pour et au nom de la Municipalité de Rapide Danseur ;
- QUE Mme Josée Toupin et M. Christian Denis ont un délai de 2 mois pour finaliser la transaction chez le notaire. Le délai débute à partir de la date indiquée sur la lettre qui informera l'acheteur que le conseil municipal autorise la vente. Si, à la fin de cette période de deux mois, aucun contrat n'a été signé, le conseil municipal considérera que Mme Josée Toupin et M. Christian Denis ne sont plus intéressés à acheter le lot et la municipalité le remettra disponible pour la vente.

ADOPTÉ.

9.2 Résolution de principe, lot 36 Rang 7

- ATTENDU QUE après entente entre la municipalité et le propriétaire du lot 36 Rang 7 Canton Hébecourt, il a été convenu d'élaborer un calendrier de travaux autorisant celui-ci à construire une maison unimodulaire;
- ATTENDU QUE ce calendrier devra être respecté et sera suivi par l'inspecteur municipal;
- ATTENDU QUE le propriétaire du lot 36 Rang 7 Canton Hébecourt avait aussi installé une maison mobile (roulotte) sans permis sur son terrain;
- ATTENDU QUE selon le contrat notarié entre l'acheteur et la municipalité, il est interdit d'installer une maison mobile (roulotte) sur ce terrain;
- ATTENDU QUE le conseil municipal a demandé à ce que cette maison mobile soit retirée de ce terrain au plus tard au 31 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

- QUE la municipalité autorise le propriétaire du lot 36, Rang 7, Canton Hébecourt à construire une maison unimodulaire selon le plan déposé et en respectant le calendrier des travaux;
- QUE le propriétaire retire sa maison mobile (roulotte) de son terrain au plus tard le 31 juillet 2015.

ADOPTÉ.

10. Chemins

10.1 Entretien chemin d'hiver Balbuzard 517.39\$

- ATTENDU QUE les propriétaires demeurant sur un tronçon du chemin privé collectif désigné par chemin Balbuzard ont demandé par écrit que la facture de déneigement de leur chemin soit chargée par l'entrepreneur à la municipalité et que la municipalité facture à parts égales chaque propriétaire signataire;

2015-06-168



No de résolution
ou annotation
2015-06-169

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte la demande des résidents, que la facture de déneigement de leur chemin soit acheminée à la municipalité par l'entrepreneur Transport Raymond Bérubé;

QUE la municipalité effectue le paiement de la facture pour l'entretien d'hiver du chemin Balbuzard au montant de 517.39\$ à Transport Raymond Bérubé et facture les propriétaires demeurant sur le chemin Balbuzard à parts égales pour l'année 2014-2015;

ADOPTÉ.

10.2 Entretien chemin d'hiver Merles 1 379.70\$

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la facture de Transport Raymond Bérubé inc. pour l'entretien d'hiver pour le chemin des Merles au montant de 1 379.70\$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale, soit autorisée à payer la facture de déneigement pour le chemin des merles au montant de 1 379.70\$ à Transport Raymond Bérubé inc.;

ADOPTÉ.

10.3 Entretien chemin d'hiver Tourterelles 689.85\$

ATTENDU QUE les propriétaires demeurant sur un chemin privé collectif désigné par chemin des Tourterelles ont demandé par écrit que la facture de déneigement de leur chemin soit chargée par l'entrepreneur à la municipalité et que la municipalité facture à parts égales chaque propriétaire signataire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte la demande des résidents, que la facture de déneigement de leur chemin soit acheminée à la municipalité par l'entrepreneur Transport Raymond Bérubé;

QUE la municipalité effectue le paiement de la facture pour l'entretien d'hiver du chemin des Tourterelles au montant de 689.85\$ à Transport Raymond Bérubé et facture les propriétaires demeurant sur le chemin des Tourterelles à parts égales pour l'année 2014-2015;

ADOPTÉ.

10.4 Quai public neige 2 247.76\$

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les frais d'entretien du chemin menant au quai public, facturés par Transport Raymond Bérubé au montant de 2 247.76 \$ soient acquittés.

ADOPTÉ.

2015-06-170

2015-06-171

2015-06-172



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

10.5 Signature acte de session MRN, maire et DG et dépôt fiduciaire 377.12\$

ATTENDU QUE le Ministère des Ressources naturelles a fait une offre de cession à titre gratuit de la partie du lot cinq millions quatre cent neuf mille quinze (5409015), une partie du lot 41-1 rang 7 canton Hébécourt;

ATTENDU QUE des frais d'administration de 313\$ plus TPS et TVQ donnant un total de 377.12\$ doit être déposé dans le compte en fidéicommissé au nom de Chabot, Vachon, Bourget, Carreau & Gingras, Notaires;

EN CONSÉQUENCE,

2015-06-174

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le maire M. Alain Gagnon et la directrice adjointe Mme Darquise Bélanger soient autorisés à signer les documents liés à cette transaction chez le notaire Me Roger Vachon;

QUE la directrice adjointe Mme Darquise Bélanger soit autorisée à déposer les frais d'administration de 313.00\$ plus TPS et TVQ donnant un total de 377.12\$ dans le compte en fidéicommissé au nom de Chabot, Vachon, Bourget, Carreau & Gingras, Notaires;

ADOPTÉ.

10.6 Changement signataire acte de vente lot 20A rang 7 Duparquet

ATTENDU QUE la directrice-générale Mme Lucie Gravel quitte son poste au 30 juin 2015;

ATTENDU QUE Mme Darquise Bélanger la remplacera à compter de cette date;

EN CONSÉQUENCE,

2015-06-173

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE nommer Mme Darquise Bélanger directrice-adjointe, ainsi que le maire M. Alain Gagnon pour aller signer l'acte de vente du lot 20 A rang canton Duparquet.

ADOPTÉ.

10.7 Borne sèche

À SUIVRE.

10.8 Programme d'aide chemins privés collectifs 2015

ATTENDU QUE la municipalité a un programme visant à aider les résidents des chemins privés collectifs pour l'entretien de leur chemin;

ATTENDU QU' un média-poste doit leur être envoyé pour les informer que le programme est toujours existant;

EN CONSÉQUENCE,

2015-06-175

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité autorise l'envoi d'un média poste pour informer les résidents des chemins privés-collectifs que le programme 60/40 pour aider à l'entretien de leurs chemins est toujours existant;

QU' il est temps de déposer les demandes d'aide financière à la municipalité;

ADOPTÉ.



No de résolution
ou annotation
2015-06-176

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

10.9 Rang de la Lune

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE suite à une plainte d'un citoyen concernant le mauvais état du chemin dans le Rang de la Lune, notre journalier ira gratter le chemin à toutes les semaines et vérifiera s'il manque du gravier;

ADOPTÉ.

11. Dossiers en suspend

11.1 Réunion avec Mme Chateauvert à cédule pour septembre 2015

Information transmise au Conseil.

12. Divers

12.1 Vacances estivales du 11 au 26 juillet 2015 (média poste)

ATTENDU QUE le personnel de la municipalité sera en vacance du 11 au 26 juillet 2015 et que le bureau municipal sera fermé pour cette période;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' un média-poste soit envoyé aux résidents de la municipalité pour les aviser de la fermeture des bureaux pour cette période;

ADOPTÉ.

12.2 Branches lot 15 rang 9 + coupe

Information remise au Conseil.

13. Varia

13.1 Avis de motion, Règlement maison mobile

AVIS DE MOTION est donné par M. Donald Dubé qu'un règlement sera adopté dans les prochains mois concernant l'installation d'une maison mobile (roulotte) sur notre territoire.

13.2 Machine à colmater au coût de 5 000\$

À SUIVRE.


14. Dates prochaines réunion

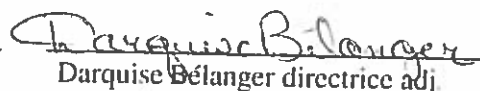
- + Samedi 6 juin, Fête des voisins, BBQ
- + Lundi 8 juin, 18 h 30 Hôtel de ville Duparquet (maire)
- + Mardi 9 juin, tenue du registre de 7 h à 19 h (annexion)
- + Lundi 22 juin, réunion de travail

15. Période de questions

16. Fermeture de la séance

Mme Louise Bégin propose la levée de la séance. Il est 21h30.
Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, maire


Darquise Bélanger directrice adj.

2015-06-177

Formules Municipales No 561-A-A-M-510 (FLA 760)
2015-06-178